

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 6 AVRIL 2011

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères DEBBIE LAPORTE, LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers, GAÉTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière Madame Martine Durocher est aussi présente.

PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

Messieurs, RICHARD PARÉ, KEITH NADEAU, GAÉTAN FORTIN et SCOTT LEVESQUE.

~~~~~19 h25      **Présentation de Monsieur Nasser Nassirou du Club de recherche  
d'emploi et demande de financement.** ~~~~~

---

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un moment de silence et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.*

---

**2011-04-64**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES"  
les sujets suivants :

1.    ➤ Formation FQM – code d'éthique et déontologie  
      ➤ Compte-rendu rencontre CFE, COOP et Municipalité de Mansfield-et-  
      Pontefract  
-----[Raymond Durocher]
2.    ➤ Circulation  
      ➤ Usine  
      ➤ Permis de construction  
-----[Gaétan Graveline]
3.    ➤ Achat de terrain  
-----[Debbie Laporte]
4.    ➤ 13 avril – présentation de la politique aux deux conseils municipaux

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

- Colloque Politique Familiale Municipale les 27 et 28 mai à St-Hyacinthe
- Personne-ressource pour la Politique Familiale
- Marche Viactive du 18 mai
- Sollicitation des partis politiques

-----[Lise A. Romain]

5. ➤ Renouvellement d'adhésion au Conseil régional de la culture de l'Outaouais – 125.00\$
- Collectes spéciales – 6 mai et 4 novembre 2011 (L'an prochain, ces dates de collectes spéciales seront ajoutées au calendrier de collectes des matières recyclables et résiduelles)
  - CSST – confirmation verbale de la D-G que les avis d'infraction totalisant 1,276.00\$ seront levés
- 
- Mise à jour des taux de machinerie et équipement (liste date de 2002)
  - Demande de Monsieur Pierre Aubrey – reconnaissance d'années de service
  - Demande d'appui, Coalition Bois Québec (voir résolution type dans information aux membres du conseil) Ceci pourrait s'agencer avec le document PIIA à être adopté
  - Demande du service d'incendie pour l'achat de 4 radios portatifs Kenwood au coût de 515.00 \$ chacun
  - Demande de formation pour cours Pompier 1. Soumission reçu d'ÉducExpert. ET demande de paiement pour cours de révision en préparation à l'examen d'Officier Non Urbain
  - Demande du service d'incendie d'accepter 2 nouveaux pompiers au sein de la brigade
  - Autorisation de compléter le formulaire afin de recevoir les redevances mensuelles de la taxe 911 par virement direct
  - Suivi demande des employés en regard du fond de pension et assurance collective
  - Demande de dérogation et suggestion de solution par Monsieur Éric Alain et Lyne Pépin concernant les cèdres au 563 Baume

-----[Marine Durocher D.G.]

**2011-04-65**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal du 2 mars, soit adopté, tel que rédigé.

Adopté

**PUBLIC**

Richard Paré : Problème de pigeons et danger du bâtiment voisin.

## ***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE***

Scott Lévesque : Durée de l'avis d'ébullition d'eau, Rue Proudfoot chemin non carrossable. Coin Aubrey et Proudfoot morceau de fer qui sort de la terre.

Gaétan Fortin : Prévision budgétaire pour le service d'incendie 20,000\$ priorisation des achats d'équipements. Définition du rôle du chef pompier, pouvoir. En réponse à cette question, le conseil invitera le chef à assister à une autre rencontre avec M. Jacques Piché. Statut quo pour le moment. Inquiétude verbalisée en regard de la sécurité à cause d'une accumulation d'automobiles dans la cour d'un contribuable.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **2011-04-66**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge renouvelle l'adhésion au Conseil régional de la culture de l'Outaouais pour l'année 2011 au montant de 125.00\$.

Adopté

#### **2011-04-67**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge accepte la révision de la politique de gestion contractuelle ADM-2011-001, tel que déposée.

Adopté

#### **2011-04-68**

Il est proposé par Madame LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge accueille et autorise la <<marche Viactive>> qui aura lieu le 18 mai 2011.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté

**2011-04-69**

Il est proposé par Monsieur le conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge acquiesce à la demande de financement formulée par Monsieur Nasser Nassirou de verser \$0.15 par résident au Carrefour jeunesse-emploi du Pontiac.

Selon le tableau fourni, un chèque au montant de \$210.90

Adopté

**2011-04-70**

Il est proposé par Madame la conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le paiement de la formation obligatoire aux élus municipaux en regard du code de d'éthique et déontologie.

Adopté

**2011-04-71**

Il est proposé par Monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'achat du terrain situé au coin des rues Baume et Principale. La dépense totale allouée est de \$15,000.00 incluant les frais de l'arpenteur-géomètre et du notaire.

DE PLUS, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer les documents à intervenir.

Adopté

**2011-04-72**

Il est proposé par Monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU  
Et résolu à l'unanimité

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'inscription de Madame Lise A Romain au colloque de la Politique Familiale qui aura lieu les 27 et 28 mai à St-Hyacinthe. Le coût du colloque est de \$318.00 et le coût d'hébergement pour 2 soirs est de \$214.00.

Adopté

### **2011-04-73**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAËTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les années de service reconnues par le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge sont des années ou parties d'années calculées au prorata du temps travaillé à titre d'employé salarié au registre du personnel (payroll).

L'employé qui travaille à forfait ou contractuel n'est pas reconnu à titre de salarié; cet employé n'accumule aucune ancienneté ou années de service au compte de la municipalité.

Adopté

### **2011-04-74**

Il est proposé par Monsieur le conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise l'achat de 4 radios portatifs de marque Kenwood au coût de \$515.00 chacun tel que décrit dans la soumission de CTM datée du 25 mars 2011.

Adopté

### **2011-04-75**

Il est proposé par Monsieur le conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la dépense de \$1,097.50 afin d'offrir la révision en préparation à l'examen aux pompiers suivant la formation d'officier non urbain.

**DE PLUS**, le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la dépense de \$600.00 + taxes afin de permettre à un pompier de reprendre le cours no. 4 (formation ONU).

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté

### **2011-04-76**

**ATTENDU QUE** le nombre d'inscription à la formation Pompier I n'est que de 3 pompiers dû au fait que la municipalité de Mansfield désire attendre à l'automne pour cette formation.

**ATTENDU QUE** le coût de formation est considérablement plus élevé.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge, reporte à l'automne 2011 l'inscription à cette formation suite à la réception de la soumission d'ÉducExpert.

Adopté

### **2011-04-77**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge remplace la résolution portant le numéro 2010-01-06 par la suivante :

**QUE** la marge de crédit opérationnelle au compte 6110 au montant de \$ 800,000.00 soit renouvelée annuellement par le centre financier aux entreprises Desjardins et ce jusqu'à avis contraire;

**DE PLUS**, si nécessaire, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer les documents pertinents.

Adopté

### **2011-04-78**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge accepte au sein de la brigade volontaire de Fort-Coulonge, deux nouveaux pompiers : soit Messieurs Mario Lacroix (Fils d'Ernest) et Matthew Romain.

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté

**2011-04-79**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la directrice-générale à compléter le formulaire nécessaire afin de recevoir par virement bancaire le paiement des redevances mensuelles de l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté

**2011-04-80**

**ATTENDU QU'UNE** demande de dérogation mineure est reçue à la table du Conseil concernant les cèdres au 563 rue Baume.

**ATTENDU QUE** le règlement portant le numéro 2004-202 (modifié remplaçant le règlement numéro 156, adopté le 5 juillet 1991) intitulé **Règlement de zonage**, adopté le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**ATTENDU QUE** le fonctionnaire désigné « urbanisme » ne peut négocier ce règlement avec les citoyens de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

**ATTENDU QUE** ce règlement a été écrit pour la sécurité publique.

**ATTENDU QUE** le règlement se lie comme suit pour l'application de la règle pour les **lots d'angle et lots transversaux** :

« Sur les terrains d'angle et les terrains transversaux, la marge de recul avant doit être respectée sur les deux voies publiques.»

«Dans toutes les zones, sur chaque terrain d'angle, un triangle de visibilité est obligatoire pour les carrefours. Dans ce triangle, aucun objet ne peut avoir plus d'un (1) mètre (3.3 pi) de hauteur par rapport au niveau de la chaussée. Un des angles de ce triangle est formé par chacune des lignes avant de ce terrain, et les côtés formant cet angle doivent avoir chacun dix (10) mètres (33 pi) de longueur, mesurés à partir de leur point de rencontre. Le troisième côté du triangle est une ligne droite réunissant les extrémités des deux autres côtés.»

**POUR CES MOTIFS**

## ***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge rejette la suggestion de solution proposée par les propriétaires.

**ET**

**QUE** le fonctionnaire désigné « urbanisme » applique cette règle tel qu'indiqué dans le règlement de zonage et corrige la situation au 563 rue Baume, qui est un danger dû au fait que la visibilité de signalisation routière est obstruée; et ce dans les plus brefs délais.

**IL EST CONVENU QUE** chaque dossier où le propriétaire déroge au règlement sera traité sur une base individuelle.

Adopté

### ***INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL***

- 1- Subventions accordées Pacte Rural II
- 2- Taux de machinerie et équipement à réviser
- 3- Rodéo Pontiac – lettre datée du 17 mars, demande d'aide financière
- 4- Courrier Québec municipal datée du 29 mars 2011 – Stratégie Québécoise d'économie d'eau potable – 5 mesures destinées aux municipalités
- 5- Courrier FQM datée du 25 mars 2011 – Hausse inégale des valeurs foncières- derniers développements
- 6- Coalition BOIS Québec – résolution type
- 7- Nomination du nouveau directeur général de la CRÉO

***CORRESPONDANCE***

***LOCALE & EXTÉRIEURE***



## ***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE***

- 1- Centre financier aux entreprises – lettre datée du 28 février – demande d'états financiers
- 2- Municipalité de Pontiac – copie des résolutions 11-02-558 et 11-02-559
- 3- HYDRO-QUÉBEC - lettre datée du 25 février 2011 confirmant le changement de tarif pour la nouvelle usine
- 4- HYDRO-QUÉBEC – lettre datée du 1<sup>er</sup> mars proposant la modification de tarif pour l'usine d'épuration

### ***M.R.C. de PONTIAC***

### ***GOVERNEMENT FÉDÉRAL***

### ***GOVERNEMENT PROVINCIAL***

- 1- Lettre du Ministre délégué aux transports, datée du 15 mars 2011 concernant les subventions d'amélioration du réseau routier X 2
- 2- MAMROT – lettre datée du 15 mars 2011 – confirmation du premier versement financement eau potable règlement 2009-210
- 3- Ministère de la Famille et des Aînés – lettre datée du 8 mars 2011 – retour de la convention signée par les ministres
- 4- MDDEP – lettre datée du 1<sup>er</sup> mars 2011 – Information Service d'Urgence-Environnement

### ***FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS F.C.M.***

### ***FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS F.Q.M.***

- 1- Lettre datée du 23 mars 2011 – Ensemble en 2011 – La force du Québec des régions

### ***UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.)***

### ***BULLETINS ~ CIRCULAIRES ~ REVUES***

**2011-04-81**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE** les comptes soient payés au montant de \$ 257,601.79

Adopté

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,  
Ce 6<sup>e</sup> jour d'avril 2011.

---

**2011-04-82**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la réunion soit levée. (22h55)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE***

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale  
/ Secrétaire-Trésorière